

Habitat durable

4/6



Poser des panneaux photovoltaïques est-il encore rapidement rentabilisé ? La pompe à chaleur est-elle l'installation de chauffage la plus respectueuse de l'environnement ? Et les dispositifs de récupération d'eau, la panacée ? Pendant cinq jours, « Le Soir » vous aide à rendre votre habitat plus « durable ». Aujourd'hui : l'électricité.

ENVIRONNEMENT

Les chauffe-eau solaires, une solution qui ne fait pas l'unanimité

Avec les prix actuels de l'énergie, ce système retrouve une certaine attractivité mais mieux vaut d'abord bien connaître ses besoins en eau chaude pour déterminer si l'investissement en vaut la peine.

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

Éclipés ces dernières années par les panneaux solaires photovoltaïques, les chauffe-eau solaires signent leur grand retour. Chez Belsolar, la fédération qui représente le secteur, on fait état d'une augmentation des commandes cette année de 30 à 35 %. En cause évidemment, les prix actuels de l'énergie qui rendent à nouveau attractives ces installations d'un point de vue financier.

Un chauffe-eau solaire utilise le rayonnement du soleil pour chauffer l'eau sanitaire (douches...), ce qui permet d'économiser sur sa facture d'électricité, de gaz ou de mazout. L'installation se compose de panneaux thermiques placés sur le toit qui vont absorber l'énergie solaire pour chauffer un liquide caloporteur et d'un ballon de stockage installé à proximité de la chaudière dans lequel l'échange de chaleur va se produire entre le liquide caloporteur et l'eau sanitaire. Les deux sont reliés par des conduites qui doivent donc traverser une partie du logement.

Le chauffe-eau solaire n'est pas auto-suffisant. Il a toujours besoin d'un complément. Lorsque l'ensoleillement est trop faible, un système de régulation va déclencher automatiquement le chauffage d'appoint (gaz, mazout, électricité...). « Une installation moyenne permet de couvrir 50 à 60 % des besoins annuels en eau chaude », estime Wim Persoons, porte-parole de Belsolar.

Contrairement aux panneaux solaires qui requièrent une certaine superficie, un capteur de chauffe-eau prend peu de place sur le toit. Pour un ménage de trois à cinq personnes, on estime que 5 m² suffisent. Il faut par contre prévoir l'emplacement pour un ballon (300 l) près de sa chaudière. L'orientation du toit est un paramètre important à prendre en compte. S'il est plein nord ou ombragé en permanence, ça n'en vaut évidemment pas la peine. Une orientation est ou ouest n'est pas un problème. Le rendement sera juste un peu inférieur à une ins-

tallation plein sud.

Un chauffe-eau solaire moyen coûte environ 6.000 euros, explique Wim Persoons. La TVA est de 6 %, y compris pour les logements neufs, jusqu'au 31 décembre 2023. Il faut retirer de ce prix les primes régionales et même, à certains endroits, des primes communales. En Région bruxelloise, le montant de celles-ci varie en fonction des revenus : 2.500, 3.000 ou 3.500 euros pour une installation de minimum 2 m². Le montant des primes ne peut pas dépasser 90 % de la facture.

En Région wallonne, un nouveau régime temporaire pour inciter la mise en place d'un chauffe-eau solaire a été mis en place. Il ne nécessite plus d'audit énergétique préalable et vaut uniquement pour les factures comprises entre le 1^{er} février 2022 et le 30 juin 2023. La prime varie de 750 à 4.500 euros selon la catégorie de revenu. Elle peut représenter maximum 70 % de la facture.

Connaître sa consommation

Quelle économie sur sa facture d'énergie peut-on espérer ? La question est complexe. Belsolar estime qu'une installation moyenne va permettre d'économiser 2.200 à 2.500 kWh par an (en fonction de l'ensoleillement), « ce qui revient à 1.500 euros par an si on chauffe l'eau avec de l'électricité, 600 à 700 euros au gaz et 300 à 350 au mazout ».

Chez Homegarde, centre de conseil et d'accompagnement sur le logement à Bruxelles, on estime ces chiffres plutôt optimistes mais on se refuse à avancer une estimation. « Tout va dépendre de votre consommation en eau chaude, c'est-à-dire essentiellement du nombre de douches que vous prenez par jour, pendant combien de temps etc. », explique Charles Julian, conseiller. Avant de se lancer dans cet investissement, nous recommandons aux gens de d'abord déterminer leur consommation réelle d'eau chaude. Pour ce faire, il faut relever sa consommation de gaz pendant les mois d'été puisqu'à cette époque-là de l'année, on ne l'utilise que pour chauf-

fer de l'eau et éventuellement cuisiner. Pour ceux qui ont des boilers électriques, il existe des appareils permettant de mesurer leur consommation. Une fois leur consommation connue, les ménages pourront déterminer si leur système actuel de chauffage d'eau est fort coûteux ou non et si l'investissement dans un chauffe-eau solaire en vaut vraiment la peine ».

En règle générale, Homegrade ne recommande pas l'installation de chauffe-eau solaires. « On préfère conseiller aux gens d'utiliser leur toit pour y mettre des panneaux photovoltaïques car il est beaucoup plus coûteux de produire de l'électricité que de la chaleur, que ce soit sur le plan environnemental ou financier. Le prix du kWh de gaz est bien inférieur à celui de l'électricité ».

Combiner panneaux photovoltaïques et thermiques ? « La solution ne présente guère d'intérêt, estime de son côté Benjamin Wilkin, directeur de son côté Benjamin Wilkin, directeur de l'asbl Énergie Commune. Il vaut mieux utiliser les panneaux solaires pour chauffer l'eau via un boiler électrique ou via une pompe à chaleur. Faire placer deux installations différentes vous coûtera plus cher. Ensuite, les pan-

neaux photovoltaïques demandent beaucoup moins d'entretien et vieillissent moins vite que des panneaux thermiques ». Charles Julian va plus loin. Pour lui, il ne faut utiliser l'électricité générée par les panneaux photovoltaïques pour chauffer de l'eau qu'en dernier recours, lorsqu'il s'agit d'un surplus de production.

Comme pour bien d'autres investissements permettant d'économiser de l'énergie, il faut s'armer de patience avant de pouvoir en bénéficier. Si la disponibilité des panneaux ne pose pas de problème, il en va tout autrement des ballons solaires. Il faut compter trois à quatre mois de délais de livraison, nous indique-t-on chez Belsolar.



ILLUSTRATION : J-PH DEMONTY

nouvel hors-série

Découvrez 100 pages sur l'infinie richesse de l'oeuvre de **Gotlib**



12,99€*
le hors-série,
en vente
chez votre
libraire

LE SOIR

Reprenons notre quotidien

Primes pour les chauffe-eau solaires

WALLONIE

La prime varie de **750 à 4.500 €** selon la catégorie de revenu. Elle peut représenter maximum **70 %** de la facture. Il s'agit d'un régime temporaire qui ne vaut que pour les factures comprises entre le 1^{er} février 2022 et le 30 juin 2023.

BRUXELLES

2.500, 3.000 ou 3.500 € en fonction des revenus pour une installation de minimum 2 m². La prime ne peut pas dépasser **90 %** de la facture.

* Hors prix du journal. En fonction des stocks disponibles.